

**Communiqué : 5,2 %**

**le compte n’y est pas - Le gouvernement ne répond pas à l’inflation**

Le gouvernement vient d’annoncer une revalorisation des pensions de 5,2 % au 1er janvier 2024.  
La revalorisation des pensions est régie par l’article L161-25 du code de la Sécurité sociale. Si le gouvernement appliquait la loi, les pensions devraient augmenter d’au moins 5,35 %, et même plus en ajoutant l’inflation des mois de septembre et octobre 2023 lorsqu’elle sera connue.

**Le gouvernement, pourtant garant de la loi, ne la respecte pas. Il appauvrit les retraité·e·s une fois de plus.**

C’est un scandale, à un moment où les associations caritatives subissent une augmentation du nombre de demandeurs, où plus d’une personne sur trois n’a pas les moyens de faire trois repas par jour.

Les 9 organisations de retraité·e·s demandent au moins le respect de la loi, elles revendiquent une augmentation immédiate de 10 % des pensions, à valoir sur un véritable rattrapage du pouvoir d’achat, la compensation pertes subies et appellent à intensifier la signature de la pétition.

Depuis le 1er janvier 2017, les années du Président Emmanuel Macron ont fait perdre 8,4 % et l’équivalent de 2,4 mois de pension, et même, pour celles et ceux qui ont subi l’augmentation de la CSG au 1er janvier 2018, 10,2 % et 3,2 mois de pension !

L’exigence d’une revalorisation des pensions et retraites sur le salaire moyen est plus que jamais d’actualité.

**10 % immédiatement et négociation pour rattraper le pouvoir d’achat perdu, c’est le minimum !**

**Les retraité.es le diront haut et fort le 24 octobre .**

Une image contenant texte, ligne, diagramme, Tracé

Description générée automatiquement